

RÉUNION

du CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE-AUSTREBERTHE



Séance du 5 avril 2018



L'an deux mil dix-huit, le cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six mars s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel GRESSENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : treize

Nombre de conseillers présents : dix

Étaient présents : Mr Didier BALLAND, Mr Christophe DESAULTY, Mme Danielle MISSIR, Mme Monique DELABARE, Mme Catherine TRANOUEZ, Mr Yves LETELLIER, Mr Jean BALLUE, Mr Bruno LAPIERRE et Mr David SAVOYE.

Étaient absents excusés : Mme Katia ANDRIEU, Melle Pauline GRESSENT et Mr Daniel PELFRESNE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Catherine TRANOUEZ a été élue secrétaire.

• APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2018

Le compte-rendu de la séance du jeudi 22 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

• PRÉSENTATION DU GROUPE CONTACT DE LA GENDARMERIE

Les gendarmes du groupe contact de la gendarmerie présentent au conseil leurs missions ; celles-ci consistent à être beaucoup plus près des élus, des entreprises, des commerces et de la population.

• COMPTE ADMINISTRATIF 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal, délibérant sous la présidence de Mme Danielle MISSIR, sur le compte administratif 2017 dressé par Monsieur Daniel GRESSENT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- en section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 86 915,49 euros et les recettes s'élèvent à 39 406,97 euros d'où un déficit d'investissement de 47 508,52 euros.
- en section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 467 723,43 euros et les recettes s'élèvent à 580 650,42 euros d'où un excédent de fonctionnement de 112 926,99 euros.

L'excédent global pour l'année 2017 s'élève donc à 65 418,47 euros.

2° - constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement d'entrée et sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2017, dressé par Mr le Receveur Percepteur à la Trésorerie de Barentin. Celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif 2017. Après délibération, il est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

• AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2017 de la façon suivante :

- la somme de 47 508,52 euros est affectée en investissement au compte 001 (déficit d'investissement reporté),
- la somme de 47 508,52 euros est affectée en investissement au compte 1068 (excédent capitalisé),
- la somme de 65 418,47 euros est affectée en fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

• VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de reconduire les mêmes taux pour les quatre taxes.

Pour 2018, les taux appliqués et les produits assurés seront donc les suivants :

	<u>Taux</u>	<u>Produit assuré</u>
Taxe d'habitation	23,16 %	80 157 euros
Foncier bâti	40,82 %	123 603 euros
Foncier non bâti	81,30 %	31 382 euros
Cotisation Foncière des Entreprises	24,03 %	5 455 euros
Soit un produit fiscal attendu de		240 597 euros

• VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal a voté pour l'année 2018, les subventions suivantes :

Association « Les Genêts »	390,00 €
Union Sportive - subvention exceptionnelle	1 000,00 €
Moto-Club de l'Austreberthe	1 000,00 €
Sporting Club	1 200,00 €
Cheveux d'Argent	700,00 €
Club de Gym de la Vallée de l'Austreberthe	230,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Association des Sinistrés des Inondations de la Vallée de l'Austreberthe	30,00 €
Association « Le Relais » de Pavilly	500,00 €
L'atelier de Zaza	1 680,00 €
Divers	220,00 €

Soit un total de 7 000 euros.

Vote pour l'augmentation exceptionnelle de la subvention de l'USSAPB (1 000 € au lieu de 850 €) : 8 voix pour, voix contre de Mme Catherine Tranouez et abstention de Mr David Savoye.

• BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil le Budget Primitif 2018 résumé comme suit :

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
Charges à caractère général	186 569,31
Charges de personnel et frais assimilés	247 550,00
Atténuations de produits	6 798,00
Autres charges de gestion courante	84 760,00
Charges financières	27 000,00
Charges exceptionnelles	1 500,00
Dépenses imprévues	28 289,01
Dépenses d'ordre	11 598,18
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	594 064,50

<u>Recettes de fonctionnement</u>	
Produits des services, domaine et ventes	38 583,03
Impôts et taxes	256 805,00
Dotations, subventions et participations	203 258,00
Autres produits de gestion courante	20 000,00
Atténuation de charges	10 000,00
Excédent de fonctionnement reporté	65 418,47
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	594 064,50

<u>Dépenses d'investissement</u>	
Déficit d'investissement reporté	47 508,52
Dépenses imprévues	7 697,18
Dotations, Fonds divers et réserves	201,00
Emprunts et dettes assimilées	49 400,00
Immobilisations incorporelles et corporelles	63 900,00
Opérations d'ordre	140 310,97
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2018	309 017,67

<u>Recettes d'investissement</u>	
Produits des cessions	88 500,00
Dotations, fonds divers et réserves	63 608,52
Subventions d'équipement	5 000,00
Opérations d'ordre	151 909,15
RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR 2018	309 017,67

Le Conseil vote à l'unanimité ce Budget Primitif 2018.

• INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- PARCELLE À VENDRE

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil décide à l'unanimité de fixer le prix de vente de la parcelle située 35 rue de Fontenelle à 36 000 euros et d'autoriser Mr le Maire à faire les démarches correspondantes.

- LIGNE DE TRÉSORERIE

A l'unanimité, le Conseil autorise l'ouverture d'une ligne de trésorerie dans les meilleures conditions possibles, accepte à l'unanimité la proposition du crédit agricole annexée à la présente délibération et autorise Mr le Maire à faire les toutes les démarches correspondantes.

- ÉCLAIRAGE PUBLIC
A l'unanimité, le Conseil décide d'éteindre l'éclairage public du 2 mai au 1^{er} octobre 2018 inclus.
- FONDS DE CONCOURS
A l'unanimité, le Conseil sollicite la Communauté de Communes Caux Austreberthe pour l'obtention d'un fond de concours pour l'acquisition de mobilier et pour des travaux à l'école (sécurité) « Les Genêts » à hauteur de 7 500 € hors taxes.
- Mr le Maire informe le Conseil que la fermeture d'une classe à l'école « Les Genêts » à la rentrée 2018 vient d'être notifiée par l'Inspection Académique.
- Mr le Maire laisse la parole à Mme Cécile Lefrançois qui ré-ouvre le commerce de la commune à la fin du mois afin qu'elle présente ses futures activités.
- En ce qui concerne l'aliénation des deux chemins ruraux du Hameau de Langrume, l'enquête publique préalable se déroulera du jeudi 3 mai au vendredi 18 mai 2018.
- Mr le Maire informe le Conseil que la fibre doit être déployée sur la commune d'ici décembre 2018 et précise que la commercialisation prendra également quelques mois après le déploiement réalisé.
- Les horaires de la déchetterie de Villers-Ecalles viennent d'être modifiés : elle est désormais ouverte les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.
- Mr le Maire rappelle les prochaines manifestations :
 - o L'audition musicale des enfants le vendredi 6 avril; Mme la Directrice a chargé Mr le Maire d'inviter les conseillers
 - o Le Caux Trail Austreberthe les 7 et 8 avril
 - o Le motocross du 1^{er} mai
 - o Les courses cyclistes du jeudi 10 mai
 - o L'inauguration du CERT (Centre Eau Risque et Territoire) le 22 mai
 - o Les « boucles de l'Austreberthe » le 24 juin
- Mr le Maire fait part au Conseil qu'il a fait le tour de la commune avec une société de réfection de voirie ; les travaux seront réalisés dès que les conditions climatiques seront adéquates.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la séance close à 22 heures 35.